

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

6 février 2024

---

GEL DES TARIFS DES TRANSPORTS PUBLICS PENDANT LES JEUX OLYMPIQUES ET  
PARALYMPIQUES 2024 - (N° 2063)

Adopté

**AMENDEMENT**

N° CD1

présenté par

M. Juvin, M. Taite, M. Vermorel-Marques, M. Bazin et M. Cordier

-----

**ARTICLE PREMIER**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Selon l'Office de Tourisme de Paris, 15.9 millions de visiteurs supplémentaires sont attendus en région parisienne pendant les Jeux Olympiques (du 26 juillet au 11 août 2024). Leurs conditions d'accueil en Île-de-France doivent être exemplaires, pour faire de cet événement un outil de rayonnement de la France aux yeux du monde.

Pour gérer cette affluence exceptionnelle, l'agence Île-de-France Mobilités a annoncé que l'offre de transports en commun sera considérablement renforcée. Selon la Présidente de la région Île-de-France, une offre supplémentaire de 15% pendant la durée des Jeux Olympiques correspond à un coût de 200 millions d'euros. Il serait inacceptable que les contribuables franciliens financent le surcoût lié aux Jeux Olympiques.

La hausse temporaire des tarifs permettra également d'inciter les usagers occasionnels des transports publics franciliens pendant les Jeux Olympiques à se diriger vers les "forfaits JO", plutôt que d'engorger les files d'attente dédiées à l'achat de tickets à l'unité. Fluidifier les transports franciliens, et préserver le cadre de vie des habitants d'Île-de-France est donc un impératif auquel répond cette hausse.

Le gel des tarifs est donc une idée contreproductive, qui ferait peser le poids des surcoûts liés aux Jeux Olympiques sur la fiscalité des Franciliens.